

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, siège en séance, le conseil municipal par voie Zoom, à 18 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

En vertu de l'état d'urgence sanitaire déclaré sur tout le territoire québécois et l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil par visioconférence, la présente séance est tenue par voie Zoom et est enregistrée pour fin de publication;

Sont présents à cette séance par voie Zoom:

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	CARL ARCAND	Siège # 4
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	MARK CROSS	Siège # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiées individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 023-02-2021 Monsieur le Maire constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par France Bouthillette.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 024-02-2021 **ATTENDU QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Rés. 025-02-2021 **ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

3.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Rés. 026-02-2021 **ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la première séance extraordinaire du 18 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 12 janvier 2021 au 1^{er} février 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. FINANCE

6.1. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ADOPTION DES COMPTES DU 12 JANVIER 2021 AU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Rés. 027-02-2021

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 41 229,17 \$) et des chèques émis (montant : 1 540,59 \$) à chacun des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, APPUYÉ par Carl Arcand et unanimement résolu que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil pour la période 12 janvier 2021 au 1^{er} février 2021 soient acceptées et\ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 8 DÉCEMBRE 2020 : 0

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA

Étant donné la tenue par visioconférence Zoom de la présente séance ordinaire, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 16 heures le 30 janvier 2021. Aucune question n'a été transmise à la municipalité.

9. ADMINISTRATION

9.1. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À S'INSCRIRE AU WEBINAIRE : *ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – ASTUCES POUR DES ÉLECTIONS SANS PÉPIN* OFFERT PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Rés. 028-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, APPUYÉ par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au webinaire : *Élection municipale 2021 – Astuces pour des élections sans pépin* offert par l'ADMQ, au montant de 225 \$, + taxes.

ADOPTÉE

9.2. RÉOLUTION POUR LA DÉLIVRANCE DE CONSTAT D'INFRACTION EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, DES RÈGLEMENTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, DES RÈGLEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE ADOPTÉS PAR LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)

Rés. 029-02-2021

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité (règlement de zonage, règlement relatif aux usages conditionnels, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, règlement sur les dérogations mineures, etc.), les règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (Règlement relatif à l'écoulement des eaux, règlement sur les pesticides, etc.) les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité (*Règlement général de la municipalité d'Uxverton*), le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* et le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)*;

ATTENDU QUE la direction générale est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité (*Règlement général de la municipalité d'Ulverton*);

ATTENDU QUE la personne désignée pour et au nom de la Société protectrice des animaux de Drummondville est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité (*Règlement général de la municipalité d'Ulverton*), de même que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38,002, r.1)*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, la direction générale ainsi que la personne désignée par la Société protectrice des animaux de Drummondville à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu,

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité et leurs amendements (*Règlement de zonage 389-2006, Règlement relatif aux usages conditionnels 391-2006, Règlement sur les permis et certificats 393-2006, Règlement de lotissement 390-2006, Règlement sur les dérogations mineures 395-2006, Règlement de construction 392-2006, Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 394-2006*);

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des autres règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité et leurs amendements (*Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François*);

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité et leurs amendements (*Règlement général de la Municipalité d'Ulverton*);

D'AUTORISER la personne désignée par la Société protectrice des animaux de Drummondville à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité et leurs amendements (*Règlement général de la Municipalité d'Ulverton*) et plus spécifiquement à la Section III du Chapitre XI du *Règlement général de la Municipalité d'Ulverton* et la Section IV – Chien constituant un risque pour la santé ou la sécurité publique ainsi que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38,002, r.1)*;

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)*;

ADOPTÉE

9.3. RÉOLUTION EXPRIMANT LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON AU RECENSEMENT 2021

Rés. 030-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE

9.4. RÉSOLUTION APPUYANT LE PROJET DE LA COOPÉRATIVE EN TÉLÉCOMMUNICATION COOPTEL POUR DESSERVIR EN INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DEMANDANT UNE ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL À CET EFFET

Rés. 031-02-2021

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l'Économie et de l'innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE Selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvrant l'ensemble des portes non actuellement desservies en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

ATTENDU QUE selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020 « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès Internet à haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »

ATTENDU QUE selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020 indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier : « Les trous qui restent dans la couverture seront comblés *au cas par cas*, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées. On va dire aux telcos : "Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?" », illustre M. Fitzgibbon.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement.

ATTENDU QUE les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en Août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11).

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Ulverton considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la Municipalité considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement ;

QUE le conseil de la municipalité d'Ulverton demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à monsieur André Bachand, député de Richmond.

ADOPTÉE

9.5. **RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE COOPTTEL AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Rés. 032-02-2021

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton, comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit.

ATTENDU QUE le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

ATTENDU QUE pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

ATTENDU QUE Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QUE cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

ATTENDU QUE selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s'exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles, répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ

ATTENDU QUE pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Ulverton demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et député d'Orford, à monsieur François Jacques, député et Mégantic et à monsieur André Bachand, député de Richmond.

ADOPTÉE

9.6. **RÉSOLUTION AUTORISANT UN DON DE 400 \$ POUR LES PROJECTIONS DE FILMS EN PLEIN AIR ORGANISÉES PAR LES LOISIRS DE RICHMOND**

Rés. 033-02-2021

ATTENDU QUE les loisirs de la Ville de Richmond ont l'intention de présenter quatre (4) films en plein-air à la Place René-Thibault cet été, les samedis soir;

ATTENDU QU'il y aura trois (3) représentations en français et une (1) en anglais et qu'elles seront offertes gratuitement à toute la population de la grande région de Richmond;

ATTENDU QUE les Loisirs de la Ville de Richmond demande un soutien financier pour soutenir ce beau projet;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser un don de 400 \$ au Loisir de Richmond pour les projections de films en plein air.

ADOPTÉE

9.7. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À SPE VALEUR ASSURABLE

Rés. 034-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a renouvelé le contrat d'assurance auprès de la FQM et que ceux-ci offrent un rabais de 10 % par année sur la facture totale à la condition de faire l'évaluation de nos bâtiments et des équipements par un évaluateur agréé;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions à plusieurs Évaluateurs agréés afin de réaliser l'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments municipaux incluant les équipements;

ATTENDU QUE la municipalité a inclus les bâtiments suivants dans sa demande :

- Hôtel de Ville
- Centre communautaire
- Chapiteau
- Cabane des patineurs
- Garage municipal

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE SPE Valeur Assurable est le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu de retenir les services de SPE Valeur Assurable pour l'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments municipaux incluant les équipements et ce, pour un montant de l'ordre de 4 145 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

9.8. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

Rés. 035-02-2021

ATTENDU QUE notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

ATTENDU QUE la démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

ATTENDU QUE c'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

ATTENDU QU'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

ATTENDU QUE comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

ADOPTÉE

9.9. RÉSOLUTION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ULVERTON

IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et unanimement résolu de lancer un appel d'offres pour le réaménagement de la salle de bain et de la cuisine ainsi que pour l'installation de gouttières au centre communautaire d'Ulverton.

REPORTÉE

9.10. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX FOURNISSEURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions à au moins deux fournisseurs pour la construction d'un entrepôt municipal incluant la démolition des deux bâtiments permettant d'accueillir ledit entrepôt municipal.

REPORTÉE

9.11. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE « SHRED-IT » AFIN DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS D'ARCHIVES DE LA LISTE DE DESTRUCTION QUI SERA PROPOSÉE PAR L'ARCHIVISTE

Rés. 036-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu de retenir les services de « Shred-it » afin de procéder à la destruction des documents qui figureront sur la liste de destruction préparée par l'archiviste monsieur Charles Beaulieu et ce, pour un montant de l'ordre de 267 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À MONSIEUR PHILIPPE BERTHELETTE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE ET L'ÉLAGAGE DES BORDS D'UNE PARTIE DES CHEMINS SUR NOTRE TERRITOIRE

Rés. 037-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services de monsieur Philippe Berthelette pour le débroussaillage et l'élagage des bords d'une partie des chemins sur le territoire. Le taux horaire pour le débroussaillage est de 92 \$ + taxes, celui pour l'élagage est de 100 \$ + taxes. Le taux horaire pour l'élagage ne comprend pas la main-d'œuvre supplémentaire pour retirer les branches qui se retrouveront sur la route, ni, si besoin il y a, la location d'une déchiqueteuse.

ADOPTÉE

10.2. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MARTIAL CÔTÉ POUR L'INSTALLATION DE TROIS (3) NÉONS DEL AU GARAGE MUNICIPAL

Rés. 038-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services des Entreprises Électriques Martial Côté Inc. afin de procéder à l'installation de trois (3) néons DEL au garage municipal et ce, pour un montant de l'ordre de 750 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. RÉSOLUTION POUR MODIFIER L'HEURE DE LA TENUE DES RÉUNIONS DE TRAVAIL PRÉCÉDENT LE CONSEIL

Rés. 039-02-2021

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu de modifier l'heure de la tenue des réunions de travail précédent les séances ordinaires du conseil municipal, passant ainsi des jeudis, 16 h 00 aux jeudis à 18 h 00.

ADOPTÉE

11.2. RÉSOLUTION POUR ADHÉRER AU JOURNAL L'ARDOISE DE RICHMOND ET RÉGION

Rés. 040-02-2021

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, **APPUYÉ** par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adhérer au journal L'Ardoise de Richmond et région pour l'année 2021, pour un montant de 627 \$, soit 156,75 \$ par parution.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA

Étant donné la tenue par visioconférence Zoom de la séance ordinaire, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 16 heures le 30 janvier 2021. Aucune question n'a été transmise à la municipalité.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 01 mars 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Jean-Pierre Bordua, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 2^e jour du mois de mars 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire